



Remboursement anticipé majoré des coupons conditionnels⁽¹⁾ mis en réserve

Opportunité Juin 2022

FR0014007U82

Titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.

Document d'information ne pouvant être considéré comme une communication à caractère promotionnel.

SMABTP a le plaisir de vous informer du remboursement anticipé automatique du montant du capital initialement investi⁽¹⁾ majoré des coupons conditionnels⁽¹⁾ mis en réserve pour le produit structuré
Opportunité Juin 2022

En effet, à la première Date d'Évaluation du Remboursement Anticipé Automatique, le **1er juillet 2024**, le niveau de clôture de l'indice Euro STOXX® 50 était de **4 929,99 points**, supérieur à son seuil de remboursement anticipé automatique fixé à 3 454,86 points. Comme prévu par la formule de remboursement, les détenteurs de cette unité de compte structurée ont bénéficié à la date de remboursement anticipé, le **8 juillet 2024**, du :

Remboursement du montant initial de votre capital investi⁽¹⁾ majoré de 2 coupons conditionnels de 4,20 %⁽¹⁾ mis en réserve au titre des années 1 et 2, soit 108,40 % du montant initial du capital investi⁽¹⁾.

Retrouvez les caractéristiques du produit

Opportunité Juin 2022

en cliquant sur le lien ci-dessous :

[Lien vers la brochure](#)

Au plaisir de vous rencontrer,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

[Contacter mon conseiller](#)

(1) Le montant remboursé est net des frais du titre de créance mais avant déduction des frais ou commissions applicables dans le cadre du contrat d'assurance-vie et avant déduction des prélèvements fiscaux et sociaux applicables.

Nous vous recommandons de lire attentivement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de Base.

La documentation juridique des titres de créance est composée : (a) du Prospectus de base de l'Émetteur, dénommé « Base Prospectus for the Issue of Unsubordinated Notes », daté du 1er juin 2022 et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro 22-187 et (b) de ses Suppléments, disponibles sur <https://rates-globalmarkets.bnpparibas.com/gm/Public/LegalDocs.aspx>, ainsi que (c) des Conditions définitives de l'émission (« Final Terms »), datées du 30 juin 2022 et (d) du Résumé spécifique lié à l'émission (« Issue-Specific Summary »), disponibles sur <https://eqdpo.bnpparibas.com/FR0014007U82>. La documentation juridique est également disponible sur demande auprès du distributeur. L'approbation du Prospectus de base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de sa part quant à la qualité des titres de créance. Le Document d'informations clés est disponible sur <https://kid.bnpparibas.com/EI1261AVA-71AA3-FR.pdf>. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique des titres de créance, cette dernière prévaut.

L'indice Euro STOXX® 50 (ainsi que ses marques déposées) sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et sont utilisés dans le cadre de licences. Les titres et/ou instruments financiers basés sur l'indice Euro STOXX® 50 ne sont en aucun cas sponsorisés, approuvés, vendus ni parrainés d'une quelconque façon par STOXX®, Deutsche Börse Group et leurs donneurs de licence, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne garantissent en aucun cas et déclinent à cet égard toute responsabilité (qui résulterait d'une négligence ou de toute autre manière) ayant un lien général ou spécifique avec une quelconque erreur, omission ou interruption de l'indice Euro STOXX® 50 ou de ses données.